

départementales, soit près de 15 % du linéaire de réseau départemental.

✓ Les contournements des principales agglomérations de la Région ont été intégrés au réseau routier d'intérêt régional en raison de leur importance à l'échelle régionale, et sont considérés comme itinéraires d'intérêt économique.

→ Un programme de soutien aux axes routiers nationaux

La Région soutient des investissements routiers qui sont en cohérence avec les axes routiers régionaux structurants et les cinq Départements dans un schéma routier d'intérêt régional. Ce schéma identifie des axes routiers structurants sur lesquels l'intervention financière de la Région est nécessaire.

→ Développer le ferroviaire et les modes alternatifs

Depuis 2004, la Région investit massivement pour le développement du transport ferroviaire pour répondre aux enjeux d'aménagement du territoire.



> La ligne à grande vitesse pour connecter le Languedoc-Roussillon au réseau européen : 300 M€

La Région s'est fortement investie pour la réalisation de la Ligne à grande vitesse (LGV) Nîmes-Perpignan, chaînon manquant de l'axe européen Séville-Amsterdam.

En 2008, la Région a obtenu que le contournement Nîmes-Montpellier soit la première phase de la Ligne à grande vitesse Nîmes-Perpignan en s'engageant à hauteur de 300 M€ dans ce projet d'un coût total estimé à 1,4 milliard d'euros (assurant 71,5 % du financement des collectivités locales). Ce grand projet d'intérêt régional génèrera 30 000 emplois sur 3 ans.

> Un plan d'investissements ferroviaires forts pour la régénération et la modernisation des voies ferrées : un financement de 120 M€ de la Région inscrit au Contrat de projets Etat/Région pour rattraper le retard pris par l'Etat et Réseau Ferré de France ces 20 dernières années.

♦ un matériel roulant performant :

- ✓ acquisition de 46 autorails à grande capacité (AGC) : 225 M€
- ✓ construction d'un centre de maintenance à Nîmes qui créera à terme 60 emplois : 10 M€

> Amélioration de la desserte :

- ✓ + 20 % d'offres entre 2007 et 2010 en augmentant le nombre de trains et les correspondances
- ✓ cadencement du réseau TER que la Région et les collectivités locales appellent clairement (repoussé en 2012 par la SNCF et Réseau Ferré de France)

> Projets de pôles d'échanges multimodaux à Lunel, Baillargues, Frontignan, Marguerittes, Perpignan, Castelnaudary...

> 80 M€ par an versés à la SNCF pour une exploitation ferroviaire et une circulation des trains dans les meilleures conditions de qualité de service pour les usagers selon les exigences de la Région.

DOSSIER de
presse



www.laregion.fr

mardi 21 juillet 2009

**La Région s'engage
pour l'aménagement du territoire**

69 M€ pour le financement de l'A75 - Le Romardiès de la RN88



© Jacques Mossof

presse



contact presse
Baptiste MAUREL

04 67 22 80 35 /// 06 30 01 98 24

maurel.baptiste@cr-languedocroussillon.fr



contact presse
Baptiste MAUREL

04 67 22 80 35 /// 06 30 01 98 24

maurel.baptiste@cr-languedocroussillon.fr



“ L'aménagement du territoire est au cœur de l'action de la Région Languedoc-Roussillon. Etre chef de file c'est doter le territoire d'infrastructures majeures de transport. En développant les modes de transports ferroviaires, fluviaux, maritimes, aériens et routiers, la Région accompagne l'aménagement durable du territoire pour le développement économique du Languedoc-Roussillon.”

Georges Frêche
Président de la Région Languedoc-Roussillon

La Région, chef de file de l'aménagement du territoire

En 2009, en consacrant plus de 80 euros par habitant et plus de 109 M€ pour les transports et les communications, la Région affirme son rôle de chef de file de l'aménagement du territoire du Languedoc-Roussillon.

La Région s'est engagée fortement depuis 2004 dans une politique de rééquilibrage entre les différents modes de transports, par le développement du transport régional de voyageurs, par une meilleure complémentarité entre les réseaux urbains et départementaux et le réseau régional, par son engagement en faveur du développement des infrastructures de transport ferroviaire, par une nouvelle dynamique sur le transport maritime et en ouvrant la Région à l'Europe et au monde grâce à sa politique aéroportuaire.

La Région participe au financement de l'A75 - Le Romardiès de la RN88

L'aménagement de la RN88 s'inscrit dans le contexte de l'aménagement de la liaison Lyon-Toulouse.

Les aménagements ont vocation à permettre d'améliorer l'accessibilité de Mende vers l'A75, vers les grandes métropoles et la sécurité de l'utilisateur.

La réalisation du viaduc de la Colagne s'inscrit dans un aménagement plus vaste de la RN88 : le barreau A75 - Le Romardiès.

→ L'intervention de la Région sur la RN88

Dans le cadre du Contrat de projets Etat/Région, la Région a participé à plusieurs opérations d'aménagement de la RN88

- ✓ liaison A75 - Le Romardiès
- ✓ viaduc de Rieucros

→ L'opération RN88 : barreau A75/Le Romardiès

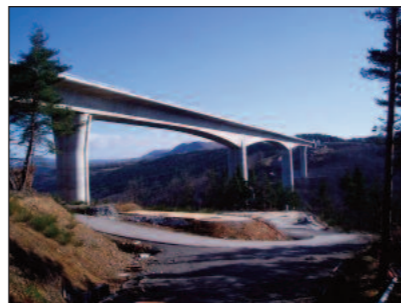
L'opération consiste à relier l'A75 à la RN88, au Romardiès, en 3,8km pour :

- ✓ réduire le linéaire de 4km environ et assurer un meilleur accès à Mende ;
- ✓ améliorer la sécurité en supprimant le carrefour des Ajustons et le passage sur la voie ferrée.

Les travaux portent sur la réalisation d'une chaussée à 2x2 voies incluant la construction de deux viaducs : la Colagne et Fournens.

La Région avance !

mardi 21 juillet 2009



Coût total de l'opération :69 M€
Région Languedoc-Roussillon :8,53 M€ soit 14,5 %
Etat :60,47M€

17,06 M€ sont financés à part égale de la Région et de l'Etat dans le Contrat de Projets Etat-Région 2000-2006

Le viaduc de la Colagne

Coût du viaduc : 37,3 M€

Long de plus 663 mètres, le viaduc de la Colagne permettra à la nouvelle RN88 de franchir la vallée de la Colagne à plus de 140 m au-dessus du lit de la rivière.

La réalisation de l'ouvrage aura nécessité 100 000 m³ de terrassements, la mise en œuvre de 51 000 m² de coffrages, de 21 000 m³ de béton, de 3 000 tonnes d'acier auxquelles s'ajoutent 600 tonnes d'acier de précontrainte.

Une politique de transports cohérente

→ Pour le développement d'un réseau routier d'intérêt régional : 2 344 km soit près de 15 % du linéaire du réseau départemental



Le réseau routier contribue à mettre en cohérence les différents modes de transports et augmente leur pertinence.

La Région a décidé la mise en place d'une stratégie en faveur du routier. La stratégie régionale des transports routiers doit permettre d'accompagner, en lien avec les autres stratégies régionales, l'aménagement durable du territoire.

La détermination des itinéraires du Réseau Routier d'Intérêt Régional est le fruit d'une concertation avec les Départements qui a eu lieu entre 2007 et début 2008.

Elle répond à l'impératif de disposer d'un maillage d'infrastructures qui relie les principales agglomérations et les équipements structurants pour la Région :

- ✓ les parcs régionaux d'activités économiques,
- ✓ les établissements d'enseignement (lycées, CFA, etc.),
- ✓ les pôles économiques portuaires et aéroportuaires,
- ✓ les pôles touristiques.

✓ Le respect des exigences du développement durable a été recherché en évitant dans la mesure du possible de prendre en compte des itinéraires concurrents des modes alternatifs (TER).

✓ Les itinéraires ont été classés en deux catégories : ceux à vocation économique et ceux à vocation touristique. Au total 20 itinéraires d'intérêt économique et 16 d'intérêt touristique ont été déterminés.

✓ Les itinéraires du Réseau Routier d'Intérêt Régional couvrent 2 344 km de routes